

## COMPTE RENDU/BOOK REVIEW

**Michel Messu**, *Les Assistés sociaux*, suivi de *l'Assurance d'assistance*, coll. « Res Socialis » Fribourg : Academic Press Fribourg, 2010, 283p, 36 €, ISBN 978-8271-1057-5.

Gageons que la dernière publication de Michel Messu, professeur de sociologie à l'université de Nantes et spécialiste des politiques publiques sociales, ne passera pas inaperçue dans le champ de l'assistance sociale. L'ouvrage est composé de deux parties distinctes : l'une issue de sa recherche doctorale et déjà publiée 1991, *Les Assistés sociaux*, et l'autre inédite, intitulée *L'Assurance d'assistance*, dans laquelle il critique la vision française « enchantée » de l'histoire de l'assistance sociale et défend la thèse du renforcement continu de l'État social depuis 1945. Contrairement aux discours pessimistes sur le déclin irrémédiable de l'État-providence, récurrents depuis la fin des années 1980, la protection accordée aux personnes assistées sociales serait, selon Messu, bien plus développée qu'il y a deux décennies : « Plus que jamais (...) l'État-providence est l'instrument de « sécurisation », l'instrument de l'élargissement de la protection sociale et de la sécurité sociale *lato sensu* » (p. 277).

Les réformes actuelles de la protection sociale sont couramment perçues comme « autant de pertes d'acquis, de tentatives de rétrécissement du champ de la protection sociale et de la sécurité de l'individu » (p. 279), notamment à l'égard des plus démunis, qui auraient bénéficié de par le passé d'une protection beaucoup plus importante que celle dont ils bénéficient actuellement. Pourtant, dans les faits, c'est le contraire qui s'est produit selon Messu, à travers la généralisation de la figure de l'ayant droit, dont il avait dessiné les contours dans sa thèse en 1991 et grâce au développement des minima sociaux. Ces derniers étaient quasi absents avant la création du Revenu minimum d'insertion (RMI) en 1988 et la mise en place – entre autres – de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) pour les chômeurs en fin de droits et de l'Allocation de parent isolé (API). Pour expliquer ce décalage entre perception et réalité, Messu relève que plus la protection sociale s'étend, « plus le sentiment d'insécurité s'amplifie quand les attentes (...) ne se trouvent pas entièrement comblées » (p. 281). Le discours sur le délitement de l'État-social se nourrit ainsi « d'une perception biaisée qui confond mesures d'ajustement prises dans le but de contrecarrer les déséquilibres des dispositifs [dus, entre autres, à l'allongement de l'espérance de vie, l'augmentation

des besoins des bénéficiaires et au coût croissant des médicaments] et mesures d'abandon des principes de la protection » (*ibid.*).

Le budget consacré à la protection sociale est sans précédent et, loin d'être en délitement, le rôle social de l'État s'est accru au point que Messu conclut à l'avènement – depuis les années 1990 – d'un modèle d'« assurance d'assistance » qui place l'intervention publique sous l'égide de l'universalisme et dans lequel les « assistés » ne sont plus considérés comme des « cas sociaux », quémandeurs vis-à-vis des institutions, mais bien comme des citoyens bénéficiaires de droits sociaux, qu'ils soient salariés ou non.

L'ouvrage de Messu offre une stimulante critique du pouvoir explicatif des métaphores de l'exclusion sociale qui se réfèrent au délitement du lien social, à la déliaison ou la désaffiliation, et des théories de la fracture sociale qui opposent au sein de la société un centre et une périphérie. Aux yeux de l'auteur, les trajectoires des individus en société s'apparentent davantage à une « sorte de mouvement brownien » (p. 276), ce qui suggère que les acteurs sont semblables à des particules soumises à une série de chocs et à des mouvements erratiques, rendant les conséquences des interventions politiques difficiles à apprécier.

La thèse présentée dans *L'Assurance d'assistance* questionne de manière légitime la soi-disante fragilisation de la protection sociale et la nature de l'aide apportée par l'État-providence aux plus démunis. Mais, en voulant soutenir son point de vue, l'auteur tord à l'occasion le bâton dans l'autre sens et met de côté les lacunes du système existant. Par exemple, dans un contexte où les individus sont amenés à cotiser davantage et où la couverture pour certains médicaments et maladies se réduit de plus en plus, comment croire, comme l'affirme l'auteur, que ce ne sont pas les « moins pourvus socialement ou les plus affectés par le risque » (p. 279) qui subiront le plus durement ces changements ? Son argument selon lequel ce n'est « absolument pas le cas, compte tenu des mécanismes différentiels de prise en charge des affections (par exemple, les affections de longue durée restent prises en charge à taux plein, etc.) » (*ibid.*) gagnerait à être étayé à l'aide d'exemples concrets.

En outre, l'ouvrage ne présente pas de donnée statistique ou d'enquête de terrain (récente) qui témoigneraient de l'amélioration des conditions de vie des personnes assistées sociales en France au cours des dernières années. Le cas du Québec est intéressant à placer en perspective puisque le montant de base de l'aide sociale a presque stagné au cours des 20 dernières années. Ce montant s'élève actuellement à 564 \$ comparativement à 507\$ en 1989 alors qu'il devrait s'élever à 822\$ s'il

avait été pleinement indexé<sup>1</sup>. Dans le même temps, les loyers ont connu une forte croissance et on peut supposer que le niveau de vie de ces personnes a diminué en conséquence.

Enfin, le régime d'« universalisme de la protection de l'individu » (p. 274) instauré suite au vote de la loi établissant la CMU en 1999 trouve ses limites dans le fait que cette protection est actuellement réservée aux Français et aux étrangers en situation régulière, excluant de fait les sans-papiers qui ne bénéficient plus de l'assurance maladie depuis 1993 et subissent depuis lors une restriction de l'accès à l'aide médicale<sup>2</sup>. Enfin, si certains droits se sont étendus, cela ne signifie par pour autant qu'ils touchent de fait plus de personnes. Warin note à cet égard que le ciblage de certaines populations (par des médias et des politiques publiques) entraîne des effets pervers, notamment en produisant une « société de frontières » où les rapports entre cotisants à la sécurité sociale et bénéficiaires de l'assistance sociale sont mis sous tension. Stigmatisés, ces derniers choisissent parfois de ne pas recourir à leurs droits<sup>3</sup>.

S'il est à regretter que certains chapitres de la seconde partie tombent davantage dans l'essai – aux thèses parfois convaincantes – que dans l'argumentation appuyée sur des références à des travaux contemporains, l'ouvrage de Messu nous invite à examiner la portée réelle de la « crise » de l'État-providence en matière de protection sociale. Il offre des arguments pour stimuler un débat proprement politique sur la question, là où le terrain est miné par des enjeux idéologiques comme en témoigne l'actuel débat français sur les retraites.

*Université de Montréal*

Baptiste Godrie

Doctorant en sociologie à l'Université de Montréal et agent de recherche au CREMIS (Centre montréalais sur les inégalités sociales et les discriminations), ses recherches portent sur la discrimination et l'impact des rapports sociaux inégalitaires sur le bien-être et les trajectoires de vie des populations marginalisées. Il a réalisé son mémoire de maîtrise sur la prise en charge des personnes sans domicile par les pouvoirs publics en France et la catégorisation administrative. Sa thèse porte sur la participation citoyenne dans le domaine de la santé mentale et sur la co-construction des savoirs.

[godrie\\_baptiste@yahoo.fr](mailto:godrie_baptiste@yahoo.fr)

- 
1. Campeau, G. (2010). « La transformation du régime d'assurance-chômage : un programme pour les chômeurs ou les entreprises ? », *Nouveaux cahiers du socialisme*, No. 3, pp. 100-117.
  2. Carde, E. (2009). « Quinze ans de réforme de l'accès à une couverture maladie des sans-papiers : de l'Aide sociale aux politiques d'immigration », *Mouvements*, 59, 144-156.
  3. Warin, P. (2010). « Ciblage, stigmatisation et non-recours », *Revue du CREMIS*, Printemps, Vol. 3, no. 2.